



HAL
open science

Licence professionnelle Banque

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Banque. 2017, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02028233

HAL Id: hceres-02028233

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028233v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Banque

Università di Corsica Pasquale Paoli

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Entreprise, tourisme, territoire

Établissement déposant : Università di Corsica Pasquale Paoli

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Banque* de l'Université de Corse est une formation dispensée uniquement en alternance qui vise à former des conseillers gestionnaires clientèle sur le marché des particuliers. Ouverte depuis 2010, elle prépare aux emplois de conseillers commerciaux pour le secteur bancaire. Elle s'appuie, comme la plupart des LP *Banque*, sur un partenariat étroit avec le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) qui constitue un relais efficace des besoins professionnels exprimés par les établissements bancaires (BPPC, LCL, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole). La LP *Banque* répond à un besoin réel de former des collaborateurs de la profession bancaire. En effet, la pyramide des âges de la profession doit donner lieu, dans les prochaines années, à un important renouvellement des collaborateurs, tandis que les métiers de la banque s'avèrent en pleine mutation (suppression des back-office, adaptation aux besoins de la clientèle, valorisation des fonctions commerciales, etc.). Les cours se déroulent, en alternance, par périodes régulières de deux semaines à l'IUT (Institut universitaire de technologie) de Corté.

Analyse

Objectifs
<p>La LP <i>Banque</i> de l'Université de Corse est une formation, dispensée uniquement en alternance, qui vise à former des conseillers gestionnaires clientèle sur le marché des particuliers. Cette formation s'attache à développer chez l'étudiant des compétences disciplinaires générales (économie, droit, fiscalité), des compétences techniques (relatives au marché bancaire et à la gestion de produits) et des compétences comportementales et commerciales (communication, marketing, etc.), tout en tenant compte des spécificités du marché bancaire corse. La LP <i>Banque</i> a été construite en partenariat avec le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB), afin de répondre au mieux aux exigences des métiers du secteur bancaire.</p>
Organisation
<p>La LP <i>Banque</i> est une formation en alternance construite en partenariat avec les établissements bancaires par le biais du CFPB. Ne comportant ni parcours spécifiques, ni cours optionnels, cette formation se focalise sur l'acquisition des compétences fondamentales requises pour les métiers du secteur bancaire. Le volume horaire global de la formation est de 688 heures dont 280 heures consacrées au projet tuteuré et au rapport d'activité (soit 40 %). Plus de la moitié des enseignements (55 %) sont dispensés par des professionnels du secteur, également formateurs du CFPB. L'alternance s'effectue au travers de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation débouchant sur des propositions de CDI (Contrat à durée indéterminée). La LP <i>Banque</i> accueille aussi des salariés en formation continue. Tous ces éléments attestent d'une véritable professionnalisation du parcours d'études ; ils font état d'une formation focalisée sur le développement de capacités opérationnelles.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>La LP <i>Banque</i> est la seule formation bancaire existante en Corse. Elle est fortement ancrée au secteur bancaire corse (Caisse d'Épargne, LCL, Crédit Agricole, BPPC) du fait du partenariat étroit avec le CFPB. Cet ancrage lui permet d'être à l'écoute des besoins de formation et des évolutions des métiers de la profession, ce qui favorise l'insertion professionnelle de ses diplômés.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique se compose de cinq enseignants de l'IUT (Un Maître de conférences (MCF) et quatre Professeur certifiés (PRCE) assurant 28 % des enseignements dispensés, d'un Professeur associé (PAST), de sept professionnels du secteur bancaire (assurant 55 % des enseignements) et d'un vacataire hors établissement.</p> <p>L'équipe pédagogique apparaît bien coordonnée : les enseignants s'accordent collégalement pour le recrutement des étudiants ; des réunions pédagogiques sont régulièrement organisées (déliérations, soutenances de projets tuteurés) ; le comité de pilotage apparaît assez large. Les conditions semblent réunies pour une forte implication de chacun dans le projet pédagogique.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de la Licence professionnelle <i>Banque</i> oscillent entre 15 et 21 depuis son ouverture en 2010. La plupart des étudiants sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ils proviennent très majoritairement de Diplôme universitaire de technologie (DUT) et de Brevet de technicien supérieur (BTS) ; le recrutement à l'issue d'une deuxième année de licence (L2) (Droit, Economie, Gestion) est tout à fait marginal (deux cas recensés sur la période couverte par le contrat). Le dossier d'auto-évaluation ne fournit guère d'éléments permettant d'apprécier la sélectivité de cette LP.</p> <p>Plus inquiétant, le suivi des diplômés est extrêmement parcellaire : la formation est ouverte depuis 2010 mais seuls quelques chiffres sont donnés pour les promotions 2014 et 2015. De plus, ils ne concernent que la moitié des diplômés. Les diplômés s'insèrent-ils dans l'économie régionale ? Là encore, l'information est manquante. Si le fait que la plupart des étudiants soient en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation donne à penser que l'insertion des diplômés est bonne, cette intuition mérite d'être étayée par des chiffres et des enquêtes d'insertion professionnelle. Une LP ne peut faire l'économie de cette information fondamentale.</p> <p>En ce qui concerne la poursuite d'études, le dossier ne contient quasiment aucun élément : deux cas sont relatés dans les données partielles de 2014 et 2015.</p>
Place de la recherche
<p>Le dossier transmis ne traite pas de ce point non prioritaire pour une LP.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Cette formation s'est construite en partenariat avec le CFPB et il en découle une professionnalisation tout à fait pertinente. Les objectifs de cette formation, réalisée en alternance, ont été définis en concertation avec les professionnels du secteur afin d'assurer une adéquation au marché de l'emploi régional. La forte professionnalisation de la Licence professionnelle <i>Banque</i> est indéniable. Elle se manifeste dès l'entrée en LP puisque les étudiants doivent réaliser un stage en banque préalablement à la formation.</p> <p>Durant le cursus, les étudiants doivent réaliser un projet tuteuré répondant à une mission opérationnelle et produire un rapport d'activité en entreprise. Ces deux éléments comptent pour 30 % dans le résultat final et requièrent chacun 140 heures de cours ou Travaux dirigés (TD). Rappelons que 55 % des enseignements sont assurés par des formateurs du CFPB, issus du secteur bancaire. Il importe de mentionner que les cours assurés par le CFPB font l'objet d'un examen national commun à toutes les Licence professionnelle <i>Banque</i>.</p> <p>Si la professionnalisation indéniable est un point fort de la formation, on peut regretter que la fiche RNCP ne soit pas plus explicite quant à la description des types d'emplois obtenus et quant aux missions et tâches susceptibles d'être confiées aux diplômés. Il convient également de noter que les modalités de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de la Validation des acquis de professionnalisation (VAP) ne sont pas clairement exposées.</p>

Place des projets et des stages
<p>Le projet tuteuré occupe un volume horaire conséquent de 140 heures (soit 20 % du volume horaire total), réparti sur les deux semestres et faisant partie de deux unités d'enseignement (UE). Les étudiants doivent y consacrer un à deux jours par cycle d'alternance (d'une durée de deux semaines). Le thème du projet est validé conjointement par le tuteur en entreprise et l'équipe pédagogique (CFPB/université). Le projet tuteuré fait l'objet d'une pré-soutenance à la fin du premier semestre et d'une soutenance à la fin du second semestre. Ce mode d'organisation garantit une implication réelle de l'étudiant sur un thème d'intérêt pour l'entreprise au sein de laquelle il intervient.</p> <p>La formation étant proposée en alternance, les étudiants sont amenés à réaliser un rapport d'activité. Les modalités d'organisation et d'évaluation sont analogues à celles du projet tuteuré. Rapport d'activité et projet tuteuré permettent une immersion bien réelle de l'étudiant dans son futur cadre de travail. Avec plus de 40 % du volume horaire, ces deux éléments doivent inciter les étudiants à s'y consacrer avec sérieux et professionnalisme.</p> <p>Ces deux éléments constituent des atouts pour une professionnalisation poussée et une insertion rapide des diplômés.</p>
Place de l'international
Le dossier transmis ne traite pas de ce point non prioritaire pour une Licence professionnelle.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Cette formation recrute, en priorité, parmi les étudiants de BTS, DUT (Gestion des entreprises et des administrations, Techniques de commercialisation), licence 2 (Droit, Economie-Gestion), voire licence 3. Comme mentionné précédemment, il paraît difficile, sans éléments chiffrés dans le dossier d'auto-évaluation, d'appréhender son attractivité et sa sélectivité.</p> <p>Il convient de souligner la pertinence des dispositifs d'aide à la réussite mis en place au sein de la Licence professionnelle <i>Banque</i>. Un CD et un guide d'utilisation sur les travaux préparatoires à effectuer avant le début de certains enseignements sont fournis aux étudiants afin de les préparer au mieux aux UE correspondantes. Rappelons qu'il est préconisé, en amont de la formation, d'effectuer un stage pré-bancaire d'une durée de trois semaines, tandis qu'un module Projet Professionnel et Personnel a été institué, toujours en amont, afin d'accompagner l'étudiant dans son projet professionnel. Ces dispositifs sont tout à fait pertinents et conformes aux attentes pédagogiques pour une LP.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La formation se déroule en alternance selon un rythme de deux semaines. La présence en cours est obligatoire. Outre le CD et le guide d'utilisation mentionnés dans la rubrique précédente, les étudiants ont accès à des salles informatiques spécialisées quatre soirs par semaine. La formation est ouverte en VAE et en VAP, sans pour autant que ces dispositifs aient été effectivement mobilisés au cours des cinq dernières années.</p> <p>Le fait d'accéder à des logiciels spécialisés et à un CD ciblant les prérequis de certains enseignements dispensés est un élément positif.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Pour les cours assurés par l'université, chaque enseignant communique lors du premier cours son mode d'évaluation (écrit, oral, élaboration d'un rapport). Les examens du premier et du deuxième semestre ont lieu respectivement en février et juin.</p> <p>Pour les cours assurés par le CFPB, l'évaluation s'effectue via l'examen national commun à toutes les Licence professionnelle <i>Banque</i> qui se déroule en février et juin. Il n'y a pas de session de rattrapage. En cas d'échec à une UE assurée par le CFPB, l'étudiant redouble.</p> <p>La composition des jurys est tout à fait conforme aux attentes et respecte l'équilibre entre enseignants universitaires et intervenants professionnels. Notamment, le tuteur pédagogique est membre du jury pour l'évaluation de la soutenance orale du projet tuteuré et du rapport d'activité.</p> <p>L'organisation des évaluations est tout à fait en adéquation aux objectifs de la formation et permet de s'assurer de l'acquisition des compétences transversales et professionnelles par les étudiants.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
Les compétences exigées sont clairement définies (générales, techniques, et commerciales) et les UE proposées permettent de les développer. Le projet tuteuré et le rapport d'activité qui font l'objet d'un suivi régulier permettent de s'assurer de l'acquisition réelle de compétences opérationnelles.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés n'est pas du tout présenté dans le dossier d'auto-évaluation. Il est étonnant qu'une LP, dispensée en alternance et mobilisant des contrats d'apprentissage et/ou des contrats de professionnalisation (entre 70 % et 95 % pour la période considérée), ne dispose pas de ces données. Ceci module l'a priori favorable quant à l'insertion professionnelle des diplômés. Sont-ils tous insérés ? Obtiennent-ils un CDD (contrat à durée déterminée), un CDI ? Les débouchés s'inscrivent-ils tous dans le cadre de l'économie régionale ? Aucun chiffre n'apporte de réponse et les quelques données disponibles pour 2014 et 2015 sont trop incomplètes. Par ailleurs, on regrette également que le rapport ne donne aucune précision relative aux modalités de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement a bien été mis en place. Ce conseil se compose de responsables pédagogiques et d'intervenants professionnels (mais la composition exacte n'est pas précisée). Le dossier d'auto-évaluation fait état d'un questionnaire sur la qualité des enseignements des différentes formations, mis en ligne sur le site de l'université. Le conseil de perfectionnement doit exploiter les résultats de cette enquête. Malheureusement, le dossier d'auto-évaluation ne communique aucune information factuelle à ce sujet.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Intégration parfaite de la Licence professionnelle *Banque* au milieu professionnel de la banque et réponse à une forte demande de ce secteur (nombreux départs en retraite à venir).
- Place prépondérante des formateurs du CFPB (Centre de Formation de Profession Bancaire), tous intervenants professionnels du secteur.
- Grande pertinence des dispositifs de professionnalisation mis en place.
- Formation prise en charge par le CFPB, ce qui donne lieu à un examen national des compétences des étudiants.

Points faibles :

- Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés très insuffisant.
- Difficulté pour apprécier l'attractivité et la sélectivité réelles de la formation, en l'absence de données chiffrées.
- Dossier d'auto-évaluation insuffisant et imprécis sur de nombreux points.

Avis global et recommandations :

La formation proposée apparaît en adéquation avec les besoins du secteur bancaire. Elle s'appuie sur un partenariat solide avec le CFPB et fait montre d'une professionnalisation très pertinente. Un effort important doit être réalisé pour assurer un meilleur suivi de l'insertion professionnelle des diplômés. Il conviendra de préciser les modalités de suivi de ces diplômés et de produire les données manquantes. L'auto-évaluation de la formation, par l'équipe pédagogique, doit être renforcée.

Observations de l'établissement



Corte, le 26 avril 2017

**Monsieur le Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur
2, rue Albert Einstein
75013 Paris**

N° Réf : PMR/VPCFVU/17/ 168

Objet : Eléments de réponse aux avis et recommandations des experts du HCERES pour les licences professionnelles de l'IUT :

Licence Professionnelle *Protection de l'Environnement spécialité Eau et Environnement*
Licence Professionnelle *Génie Civil et Bâtiment spécialité Bâtiment et Construction*
Licence Professionnelle *Energie et Génie Climatique spécialité Energies Renouvelables*
Licence Professionnelle *Activités et Techniques de Communication spécialité Design Numérique*
Licence Professionnelle *Techniques et Pratiques Audiovisuelles et Cinématographiques spécialité Techniques et Activités de l'Image et du Son*
Licence Professionnelle *Assurance, Banque, Finance spécialité Banque*
Licence Professionnelle *Management des Organisations spécialité Entrepreneuriat*
Licence Professionnelle *Commerce spécialité Marketing et Communication*
Licence Professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement*

Monsieur le Président,

Concernant les licences professionnelles délivrées par l'IUT de l'Université de Corse, les rapports d'évaluation des experts du HCERES ont mis en évidence quelques points faibles ainsi que des actions à mettre en œuvre dans une perspective d'amélioration continue telles que :

- ✓ établir un meilleur suivi de l'insertion professionnelle,
- ✓ renforcer l'auto-évaluation,
- ✓ renforcer l'enseignement des langues étrangères,
- ✓ renforcer la place de la recherche,
- ✓ ouverture vers l'international.

L'ensemble des rapports notent une poursuite d'études importante pour des formations conçues dans un objectif d'insertion professionnelle. Sur ce point, une réflexion s'impose au niveau local et national afin d'appréhender les multiples enjeux des licences professionnelles et la place qu'elles occupent dans les cartes de formation des établissements d'enseignement supérieur, de plus en plus concernés par des parcours en apprentissage.

Les réponses et les mesures correctives seront actées plus précisément pour chaque LP dans les fiches AOF constitutives du dossier d'accréditation (Vague C 2018) déposé par l'Université de Corse.

Seul le rapport concernant la licence professionnelle *Qualité Santé Sécurité Environnement* a fait l'objet de remarques particulières qui seront déposées sur la plateforme GED du HCERES.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de l'Université de Corse

Paul-Marie ROMANI

